



Valero®

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE CONDUITE à l'intention des partenaires d'affaires



ENGAGEMENT
les uns envers les autres



ENGAGEMENT ENVERS
nos actionnaires



ENGAGEMENT ENVERS
nos partenaires d'affaires



ENGAGEMENT ENVERS
le marché



TABLE des matières

- 3 • Message de notre chef de la direction
- 3 • Notre vision et nos principes directeurs

4 • Lignes directrices en matière de conduite

- 4 • Lignes directrices en matière de conduite
- 5 • Responsabilités des partenaires d'affaires

6 • Promouvoir un environnement de travail éthique

- 6 • Lutte contre les pots-de-vin et la corruption
- 7 • Pratiques antitrust, conduite équitable et concurrence
- 7 • Conflits d'intérêts
- 7 • Tenue de livres pour la Société
- 7 • Confidentialité des données
- 8 • Pratiques d'emploi équitables
- 8 • Cadeaux et activités de représentation
- 8 • Contrats gouvernementaux et sous-traitance à de petites entreprises
- 9 • Santé, sécurité et environnement
- 9 • Droits de la personne
- 9 • Sécurité de l'information et propriété intellectuelle
- 10 • Délits d'initié
- 10 • Réglementation du commerce international
- 10 • Conformité juridique

11 • Conformité et violations

- 12 • Ressources et canaux de signalement



Message de notre chef de la direction

Chez Valero, nous attachons une grande valeur à nos relations avec nos partenaires d'affaires. Nous travaillons de manière collaborative pour promouvoir une performance optimale et un succès partagé, tout en nous conformant aux normes d'exploitation responsable les plus rigoureuses. Nous avons conscience que ces relations ainsi que notre engagement à l'égard de l'intégrité et des normes d'exploitation responsable les plus rigoureuses sont essentiels à notre réussite alors que nous nous efforçons de faire affaires de façon équitable, conforme, éthique et honnête.



Joe Gorder
Président du conseil et chef de la direction

Notre vision et nos principes directeurs

Valero est déterminée à faire avancer l'avenir de l'énergie par l'innovation, l'ingéniosité et une exécution imbattable. Pour réaliser cette vision, nous nous appuyons sur les cinq valeurs interdépendantes de nos principes directeurs – sécurité, environnement, collectivités, employés et gouvernance.





LIGNES DIRECTRICES en matière de conduite



ENGAGEMENT
les uns envers les autres



ENGAGEMENT ENVERS
nos actionnaires



ENGAGEMENT ENVERS
nos partenaires d'affaires



ENGAGEMENT ENVERS
le marché

Chez Valero, nous recherchons des partenaires d'affaires qui sont aussi résolus que nous à respecter des normes d'éthique élevées et à agir avec intégrité pour réaliser nos quatre engagements : les uns envers les autres, envers nos actionnaires,

envers nos partenaires d'affaires et envers le marché. Valero reconnaît

que bon nombre de ses activités commerciales profitent du savoir-faire et de l'expérience de ses partenaires d'affaires. C'est pourquoi Valero a recours à des partenaires de confiance pour se procurer les biens et les services dont elle a besoin ou qui lui sont profitables.

Valero attend de la part de ses partenaires d'affaires qu'ils s'engagent à préserver la réputation de Valero comme société reconnue pour ses normes élevées d'éthique et de conduite en affaires en se conformant à l'ensemble des lois et règlements, aux modalités des contrats et à des normes comparables à celles énoncées dans le Code de conduite des affaires et d'éthique de Valero.

Les lignes directrices en matière de conduite de Valero à l'intention des partenaires d'affaires (les « Lignes directrices ») décrivent les normes de Valero et ses attentes à l'endroit de ses partenaires d'affaires — c'est-à-dire ses fournisseurs, entrepreneurs, consultants, distributeurs, agents, représentants ou autres tiers ou personnes agissant au nom de la Société (collectivement nommés « partenaires d'affaires »).

Les présentes Lignes directrices sont applicables dans tous les pays où Valero exerce ses activités. Pour certains partenaires d'affaires qui pourraient avoir des obligations supplémentaires en matière de conformité selon leur pays d'origine ou d'exploitation, veuillez vous reporter à la section des modalités générales (General Terms) du site Web de Valero à www.valero.com pour prendre connaissance des annexes qui pourraient être applicables.



Responsabilités des partenaires d'affaires

Tous les partenaires d'affaires doivent :

- 1 Lire** les présentes Lignes directrices en matière de conduite, s'y conformer et comprendre comment elles s'appliquent à leur rôle en tant que partenaire d'affaires de Valero.
- 2 S'adresser** à leur personne-ressource chez Valero ou au service de la Conformité de Valero s'ils ont des questions ou des préoccupations concernant les présentes Lignes directrices en matière de conduite.
- 3 Fournir les documents d'attestation** pour l'ensemble des formations et certifications possiblement requises en vertu d'un contrat ou d'une politique.
- 4 Signaler** à leur personne-ressource chez Valero ou au service de la Conformité de Valero les cas soupçonnés ou connus de violation des présentes Lignes directrices en matière de conduite, du Code de conduite des affaires et d'éthique de Valero ou des politiques de Valero énoncées dans les présentes.

Les attentes énoncées dans présentes Lignes directrices en matière de conduite visent à compléter les modalités des contrats conclus entre Valero et ses partenaires d'affaires. En cas de divergence entre les présentes Lignes directrices et un contrat survenu entre Valero et un partenaire d'affaires, les modalités dudit contrat prévaudront. Pour toute question à propos des présentes Lignes directrices ou des attentes qui en découlent, veuillez vous adresser à votre personne-ressource chez Valero ou au service de la Conformité de Valero.



PROMOUVOIR un environnement de travail éthique

Valero s'engage à adopter une conduite en affaires éthique et licite en se conformant à l'ensemble des lois, règlements et politiques qui régissent ses activités. Par conséquent, pour les affaires menées avec Valero ou au nom de celle-ci, nous attendons de nos partenaires d'affaires qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et règlements applicables ainsi qu'aux lignes directrices énoncées ci-dessous.

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Valero n'a aucune tolérance pour la corruption et les comportements contraires à l'éthique.

Lorsqu'ils agissent au nom de Valero, il est interdit aux partenaires d'affaires d'offrir ou de verser, directement ou indirectement, des pots-de-vin ou des commissions occultes à tout employé, représentant ou agent d'un gouvernement, d'une entité commerciale ou d'une personne en lien avec les affaires ou activités de Valero. Un pot-de-vin peut consister à offrir ou à recevoir de l'argent, des biens, des services ou tout autre article de valeur (cadeaux, divertissements, voyages, faveurs, prêts, cartes cadeaux, contributions ou dons) dans le but d'obtenir un avantage commercial indu.

Les partenaires d'affaires ne doivent jamais verser de pots-de-vin (parfois appelés « enveloppes brunes » ou « dessous de table ») à des représentants gouvernementaux pour obtenir des résultats plus rapides. Valero attend de ses partenaires d'affaires qu'ils mettent en place les contrôles internes appropriés afin d'assurer la conformité avec les lois locales de lutte contre la corruption, la Bribery Act du Royaume-Uni et la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis.

Pratiques antitrust, conduite équitable et concurrence

Valero exige que ses partenaires d'affaires **respectent toutes les lois antitrust et sur la concurrence applicables** en ne divulguant pas les prix, les coûts ou autre information de nature concurrentielle similaire, qu'ils ne soient pas en collusion avec des tierces parties ou qu'ils ne contreviennent d'aucune autre façon à des lois antitrust et sur la concurrence dans le cadre de leurs activités pour Valero ou dans l'exécution des contrats avec celle-ci.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient quand les intérêts d'une entité ou d'une personne nuisent aux intérêts de Valero. Valero attend de ses partenaires d'affaires qu'ils **évitent les transactions, engagements et autres activités susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts réels ou apparents** dans les décisions d'affaires.

Ainsi, un conflit d'intérêts peut résulter d'un autre emploi ou d'une autre affiliation qui rend les intérêts d'un partenaire d'affaires incompatibles avec ceux de Valero, d'investissements qui nuisent à l'impartialité des décisions d'un partenaire d'affaires dans sa relation avec Valero ou de relations personnelles ou familiales qui placent les intérêts d'un partenaire d'affaires en conflit avec ceux de Valero. Les partenaires d'affaires doivent également divulguer à leur personne-ressource chez Valero tout lien familial, d'affaires ou financier qu'ils pourraient avoir avec des employés de Valero.

Tenue de livres pour la Société

Valero est tenue, en vertu des lois applicables, de tenir des livres et des registres détaillés et exacts qui font état de toutes les opérations et qui ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse. Valero exige que **toutes les opérations faites pour ou au nom de Valero soient documentées intégralement et en toute transparence, adéquatement autorisées et imputées** aux codes de compte appropriés. Toute falsification directe ou indirecte des livres et registres ou toute tentative de déguisement de paiement sont interdites.

En outre, les partenaires d'affaires ne doivent pas retarder indûment l'envoi de leurs factures ou faire passer d'une quelconque autre façon une dépense dans une période comptable non correspondante.

Confidentialité des données

Les partenaires d'affaires **doivent avoir et tenir à jour un programme de sécurité de l'information et de confidentialité des données, conformément aux normes de l'industrie, afin de protéger la confidentialité des renseignements personnels ou sensibles qu'ils recueillent, stockent ou transfèrent** pour le compte de Valero, en conformité avec toutes les lois et exigences applicables en matière de protection des données. Les partenaires d'affaires doivent aussi respecter la confidentialité des renseignements personnels, y compris ceux divulgués par les employés et clients de Valero.



Pratiques d'emploi équitables

Les partenaires d'affaires doivent se conformer à l'ensemble des lois et règlements concernant les pratiques d'emploi équitables, et Valero attend d'eux qu'ils aient instauré des systèmes pour **prévenir, déceler et résoudre les pratiques illicites et inacceptables à l'endroit de leurs employés** en ce qui a trait aux salaires et aux heures, au recrutement, à la discrimination, à la coercition, au harcèlement, aux représailles, aux pratiques non équitables à l'égard des immigrés et à tout autre type d'abus.

Cadeaux et activités de représentation

Les partenaires d'affaires ne doivent pas offrir, donner, demander ou accepter au nom de Valero des cadeaux, des divertissements ou des voyages extravagants ou de valeur excessive. Les partenaires d'affaires doivent aussi se rappeler que des règles strictes s'appliquent aux rapports avec les entités et représentants gouvernementaux.

Valero défend généralement aux employés d'accepter, de la part de ses partenaires d'affaires, des cadeaux, repas ou divertissements jugés excessifs, déraisonnables ou inappropriés. Les cadeaux ou divertissements somptueux et les cadeaux en espèces ou en quasi-espèces sont interdits. Les employés de Valero doivent obtenir l'autorisation de niveau approprié, telle que définie dans la Politique relative aux cadeaux et activités de représentation de Valero, avant d'accepter des voyages ou des excursions offerts par des partenaires d'affaires.

Contrats gouvernementaux et sous-traitance à de petites entreprises

Dans la mesure où un partenaire d'affaires participe à l'exécution d'un contrat entre Valero et une entité gouvernementale américaine, certaines exigences particulières peuvent s'appliquer en vertu des Federal Acquisition Regulations (FAR) et/ou du Defense Federal Acquisition Regulation Supplement

(DFARS) (les suppléments qui contiennent de telles exigences se trouvent à www.valero.com). En outre, à titre d'adjudicataire de l'État, Valero est tenue de participer à des plans de sous-traitance auprès de petites entreprises dans le but d'offrir des solutions à divers enjeux concernant les petites entreprises. Valero encourage ses partenaires d'affaires à suivre ces mêmes principes et à partager ses objectifs et ses succès à cet égard.

Santé, sécurité et environnement

La protection des employés, partenaires d'affaires et clients de Valero, des collectivités et de l'environnement est l'une des valeurs d'entreprise fondamentale de la Société. **Valero est déterminée à atteindre l'excellence en santé, sécurité et environnement dans l'ensemble de ses activités.** Elle attend de chacun de ses partenaires d'affaires qu'il ait une conduite en affaires conforme à cet engagement. Chaque partenaire d'affaires est tenu d'adopter une approche systématique pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire en respectant l'ensemble des lois et règlements applicables en santé, sécurité et environnement et, le cas échéant, les règles et pratiques de Valero en matière de sécurité. On attend des partenaires d'affaires qu'ils déclarent les accidents et les blessures ainsi que les conditions, pratiques et équipements non sécuritaires, et qu'ils y remédient sans délai.

Chez Valero, **nous sommes des gardiens de l'environnement déterminés.** Nous attendons de partenaires d'affaires qu'ils nous appuient dans ce sens en réduisant et prévenant les déchets, les émissions et les rejets et en protégeant l'environnement grâce à de robustes systèmes de gestion environnementale.

Droits de la personne

Valero attend de tous ses partenaires d'affaires qu'ils **respectent les droits de la personne reconnus mondialement** tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et qu'ils mènent leurs activités conformément à la Politique sur les droits de la personne de Valero, notamment en interdisant l'esclavage, le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Valero attend aussi de ses partenaires d'affaires qu'ils respectent le droit de leurs employés d'adhérer ou non à un syndicat et qu'ils s'engagent à négocier de bonne foi avec tous les syndicats légalement reconnus.

Sécurité de l'information et propriété intellectuelle

Les partenaires d'affaires doivent **respecter les droits d'auteur, les marques de commerce, les brevets et autres droits de propriété intellectuelle de Valero et des autres parties** avec lesquelles ils interagissent au nom de Valero. Les données de Valero relatives à ses secrets industriels, contrats, procédés de fabrication, clients, employés et prix constituent également de l'information exclusive et confidentielle qui ne doit pas être divulguée sans instructions de la part de Valero. Les partenaires d'affaires doivent établir et tenir à jour un système de sécurité de l'information et de confidentialité des données conforme aux normes de l'industrie afin **de protéger l'information exclusive et sensible de Valero**, assurer la confidentialité de l'information exclusive et prévenir la destruction accidentelle, l'altération, la perte, la diffusion, la dissémination ou l'utilisation abusive ou illicite des actifs incorporels de Valero.



Délits d'initié

Les partenaires d'affaires ne doivent pas effectuer des opérations sur titres ou de négoce de matières premières, ni encourager d'autres à le faire, en se basant sur de l'information conséquente confidentielle et non publique obtenue dans le cadre de leur relation avec Valero.

Si un partenaire d'affaires estime qu'il a eu accès par erreur à de l'information confidentielle de Valero, il doit immédiatement en aviser sa personne-ressource chez Valero et veiller à ne pas divulguer cette information.

Réglementation du commerce international

Les partenaires d'affaires doivent mener leurs affaires en stricte conformité avec l'ensemble des lois et règlements relatifs aux sanctions et embargos, à l'anti-boycottage et au blanchiment d'argent, ainsi qu'aux lois et règlements applicables aux importations, exportations, réexportations et contrôle des virements pour des biens et services, y compris ceux concernant les logiciels, la technologie et les données techniques. Le cas échéant, **les fournisseurs doivent mettre en œuvre des pratiques et procédures pour s'assurer que la sécurité de leur chaîne d'approvisionnement** répond aux normes du C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism), d'opérateur économique agréé (OEA) et d'autres programmes mondiaux de sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

Conformité juridique

Les partenaires d'affaires et leurs employés et représentants doivent obéir à la loi en tout temps et, par conséquent, doivent s'assurer de bien comprendre l'ensemble des lois et règlements applicables au travail qu'ils effectuent pour le compte de Valero.



CONFORMITÉ et violations

Conformément aux contrats applicables conclus entre les parties, les partenaires d'affaires doivent présenter, sur demande, la preuve de leur conformité aux présentes Lignes directrices en matière de conduite pour permettre à Valero d'exercer ses droits d'audit, le cas échéant.

Valero attend aussi de ses partenaires d'affaires qu'ils collaborent avec elle ou ses conseillers au cours de toute enquête impliquant le partenaire d'affaires.

Toute violation de ces Lignes directrices en matière de conduite est grave. Les partenaires d'affaires reconnus coupables d'une telle violation peuvent faire l'objet de recours contractuels pouvant aller jusqu'à la cessation de la relation d'affaires.



Ressources et canaux de signalement

Nous attendons de nos partenaires d'affaires qu'ils signalent les violations soupçonnées et nous les encourageons à poser des questions à propos de ces Lignes directrices en matière de conduite, du Code de conduite des affaires et d'éthique de Valero et des politiques de la Société en communiquant avec :

- leur personne-ressource chez Valero;
- le service de la Conformité de Valero au 210-345-5800 ou à LegalCompliance@valero.com
- le service « Assistance éthique » confidentiel de Valero, par téléphone ou en ligne.

Le service **Assistance éthique** est un **service d'assistance externe confidentiel** offert sans frais, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et dans les langues locales.

Les plaintes qui ne concernent que les contrats avec le département américain de la Défense (« DOD ») ou autres contrats avec l'administration fédérale américaine peuvent être adressées confidentiellement ou anonymement au service d'assistance de l'inspecteur général de la Défense (DOD Inspector General Hotline) au 1-800-424-9098.

Consultez en ligne
Code de conduite des affaires et d'éthique de Valero.



Pour communiquer avec l'Assistance éthique



www.EthicsHelpline.Valero.com



855-219-2495

aux États-Unis et au Canada
(si vous appelez d'ailleurs dans le monde, consultez la liste des numéros apparaissant sur le site Web)